



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3515

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et les sociétés Le Figaro, Télérama et Arte, dans le cadre de l'exposition "Los Modernos. Dialogues France/Mexique", du 2 décembre 2017 au 5 mars 2018

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2017/3515 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON ET LES SOCIETES LE FIGARO, TELERAMA ET ARTE, DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION "LOS MODERNOS. DIALOGUES FRANCE/MEXIQUE", DU 2 DECEMBRE 2017 AU 5 MARS 2018 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'exposition *Los Modernos. Dialogues Mexique-Europe* sera présentée au Musée des beaux-arts de Lyon, du 2 décembre 2017 au 5 mars 2018.

Cette exposition met en regard deux scènes de l'art moderne, à travers les collections du Museo nacional de arte (MUNAL) de Mexico et du Musée des beaux-arts de Lyon, enrichies d'œuvres prêtées par de prestigieux partenaires européens et mexicains. Elle a déjà rencontré un grand succès outre-Atlantique, où elle a été vue par plus de 200 000 visiteurs mexicains au MUNAL de Mexico et au MUSA de Guadalajara.

Une sélection d'œuvres significatives de l'art français et de l'art mexicain rend compte des échos, des correspondances, des influences qui se sont noués entre les deux scènes artistiques, l'une en miroir de l'autre, avec Léger, Braque, Picasso, Bacon, Rivera, Siqueiros, Orozco. L'exposition montre la réception des avant-gardes européennes au Mexique et la richesse des liens tissés entre artistes d'une rive à l'autre de l'Atlantique d'un Léger, d'un Matisse ou d'un Picasso. En complément des œuvres des collections permanentes du musée, l'exposition présente une section consacrée à la photographie et une section consacrée au cinéma, ainsi qu'un focus sur les collections mexicaines (œuvres, objets anthropologiques) à Lyon.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, les sociétés Arte, Télérama et Le Figaro ont contacté la Ville de Lyon. Elles souhaitent notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme des outils de communication indispensables pour la visibilité d'une manifestation culturelle.

Ces sociétés ont donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter leur soutien en devenant parrains de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apports du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
ARTE	<p>Mise à disposition d'un dispositif Coups de cœur, avec la diffusion d'un spot de 20 secondes sur l'antenne d'ARTE, multi diffusé 10 fois pendant une semaine entre le 12 décembre et le 18 décembre 2017.</p> <p>Diffusion des messages d'autopromotion audiovisuels sur le site internet d'ARTE pendant toute la durée de l'exposition : <a href="http://arte.tv/coupsdecœur">http://arte.tv/coupsdecœur</a></p>	<p>Positionnement du logo du partenaire sur les documents de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les affiches de l'exposition <i>valorisation : 1 275 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></li> <li>• Les cartes postales <i>valorisation : 2 500 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></li> <li>• Les insertions dans la presse écrite <i>valorisation : 1 250 € H. (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></li> <li>• Les dossiers de presse imprimés et la version en ligne</li> </ul>

	<p><u>Valorisation : 13 100 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p><i>valorisation : 1 250 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartons d'invitation <i>valorisation : 566.67 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></li> <li>• Signalétique de l'exposition aux abords du musée <i>valorisation : 2 916.66 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i></li> </ul> <p>Mise en place d'un lien vers le site internet du partenaire depuis le site internet du musée. <i>Valorisation 2 741.67 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i></p> <p>Mise à disposition de 50 laissez-passer pour l'exposition. <i>Valorisation 600 € (non soumis à TVA).</i></p> <p><u>Valorisation : 13 100 € dont 600 € nets de TVA et 12 500 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>
<p>TELERAMA</p>	<p>Mise à disposition de :</p> <p>-1 module dans l'agenda des événements dans l'édition Téléràma national ; parution le 15 novembre 2017 ;</p> <p>-1 module dans la newsletter quotidienne adressée à 170 000 abonnés avec un lien vers le site du Musée des beaux-arts ; envoi le 18 décembre 2017.</p> <p><u>Valorisation : 12 770 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p>	<p>Positionnement du logo du partenaire sur les documents de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les affiches de l'exposition <i>valorisation : 1 275 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></li> <li>• Les cartes postales <i>valorisation : 2 500 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></li> <li>• Les insertions dans la presse écrite <i>valorisation : 1 250 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></li> <li>• Les dossiers de presse imprimés et la version en ligne <i>valorisation : 1 250 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></li> <li>• Cartons d'invitation <i>valorisation : 566.67 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></li> <li>• Signalétique de l'exposition aux abords du musée <i>valorisation : 2 916.66 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i></li> </ul> <p>Mise en place d'un lien vers le site internet du partenaire depuis le site internet du musée. <i>Valorisation 2 741.67 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></p> <p>Mise à disposition de 22 laissez-passer pour l'exposition. <i>Valorisation 264 € (non soumis à TVA).</i></p> <p><u>Valorisation: 12 764 € dont 264 € nets de TVA et 12 500 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>

		<u>commun</u>
LE FIGARO	<p>Mise à disposition d'un d'espace publicitaire print dans le quotidien à une date convenue entre les parties.</p> <p><u>Valorisation : 13 100 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</u></p>	<p>Positionnement du logo du partenaire sur les documents de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affiches de l'exposition <i>valorisation : 1 275 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></li> <li>• Les cartes postales <i>valorisation : 2 500 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></li> <li>• Les insertions dans la presse écrite <i>valorisation : 1 250 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></li> <li>• Les dossiers de presse imprimés et en ligne <i>valorisation : 1 250 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></li> <li>• Cartons d'invitation <i>valorisation : 566.67 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i></li> </ul> <p>Signalétique de l'exposition aux abords du musée. <i>Valorisation : 2 916.66 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</i></p> <p>Mise en place d'un lien vers le site internet du partenaire depuis le site internet du musée. <i>Valorisation 2 741.67 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun).</i></p> <p>Mise à disposition de 50 laissez-passer pour l'exposition. <i>Valorisation : 600 € (non soumis à TVA).</i></p> <p><u>Valorisation : 13 100 € dont 600 € nets de TVA et 12 500 € soumis à TVA dans les conditions de droit commun.</u></p>

Les parrainages sont formalisés dans les conventions jointes au rapport.

Vu lesdites conventions ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

1- Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et les sociétés Le Figaro, Télérama et le Figaro dans le cadre de l'exposition *Los Modernos. Dialogues Mexique-Europe*, organisée du 2 décembre 2017 au 5 mars 2018, sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- Les dépenses correspondantes, soit 38 970 €(soumis à TVA), seront prélevées sur les crédits du budget principal 2017, nature 6238.

4- Les recettes correspondantes, soit 38 964 €(dont 1 464 €nets de TVA et 37 500 € soumis à TVA) seront imputées sur les crédits du budget principal 2017, nature 752.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER